

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU à la CAPD du jeudi 6 mai 2021

L'année scolaire 2020-2021 n'aura pas seulement été marquée par une situation sanitaire inédite et durable mais aussi par la dégradation constante des conditions de travail des enseignant-es. À tel point qu'aujourd'hui, une atmosphère délétère s'installe dans les écoles, portée par le mépris politique de notre ministre envers la profession, et l'indifférence de notre administration trop souvent sourde aux besoins professionnels de nos collègues.

Si, en cette rentrée post troisième confinement, on peut acter qu'un énième protocole tient enfin compte de certaines revendications portées depuis des mois par le SNUipp-FSU, les mesures prises restent insuffisantes.

L'accès prioritaire à la vaccination pour les personnels des écoles n'est toujours pas à l'ordre du jour, démonstration supplémentaire de la méconnaissance et du mépris dont fait preuve le gouvernement pour le travail des personnels de l'Éducation nationale. Que les collectivités territoriales prennent aujourd'hui en charge la responsabilité de notre employeur dans la protection des enseignant-es ou que cela repose sur la capacité individuelle à trouver un créneau de vaccination, est totalement ahurissant et inadmissible ! Il est urgent que les enseignant-es volontaires aient enfin cet accès prioritaire aux vaccins et se voient protégé-es dans l'exercice de leur fonction par des outils adaptés (masques, gels, capteurs CO2, etc.).

Donner à l'école les moyens de fonctionner au quotidien, c'est aussi recruter massivement, pour permettre notamment des brigades de remplacement. Quand aujourd'hui, l'Académie de Paris fait le choix de réquisitionner des enseignant-es spécialisé-es qui exercent des missions cruciales auprès des élèves en difficulté, pour pallier le déficit de remplaçant-es, c'est un constat d'échec d'une politique éducative qui se voudrait ambitieuse. C'est le même ordre d'idée lorsque l'Académie s'appuie sur la municipalité qui mettrait en place ce service public d'accueil quand l'État ne prend pas ses responsabilités. Aujourd'hui, combien d'élèves sont accueilli-es par des animatrices? Combien de classes sont fermées, ou dont l'accueil est suspendu, faute de personnels ? Le manque de personnels était prévu et le SNUipp-FSU, tant au niveau parisien que national n'a de cesse de revendiquer un plan d'urgence pour l'école.

Donner à l'école les moyens de fonctionner au quotidien et assurer un service public d'éducation de qualité, c'est aussi former les futurs enseignant-es en leur donnant les meilleurs outils pour se construire professionnellement. La mise en œuvre ubuesque de la réforme de la formation initiale laisse présager une dégradation terrifiante des conditions d'entrée dans le métier et des carences formatives qui auront des répercussions dans les classes pendant longtemps. À quelques mois de la rentrée universitaire, trop d'incertitudes planent encore sur les modalités pratiques de cette nouvelle formation. Une audience a été demandée à ce sujet, sans que pour le moment nous n'ayons reçu de réponse.

Piliers du bon fonctionnement de l'école, nos collègues directeur-trices subissent de la part de l'administration une véritable maltraitance institutionnelle ! C'est à la charge de l'Académie de les soutenir dans leur fonction en répondant à leurs légitimes demandes.

Dernière en date, permettre d'appliquer sereinement les nouvelles consignes sanitaires de non-répartition des élèves en fournissant notamment à chaque école un document officiel à transmettre aux parents ainsi que des principes académiques en cas d'absences multiples ou de non-possibilité de garde. De même, les collègues chargé-es de direction attendent toujours qu'un document facilitant la vérification des vaccins obligatoires pour l'admission à l'école leur soit fourni.

À ce quotidien déjà morose s'ajoute pour les enseignant-es parisien-nes l'amer constat d'un immobilisme imposé quant à leurs perspectives d'évolution ou de mobilité professionnelles. Les possibilités de mutation, de formation continue, d'obtention de temps partiel ou disponibilité, etc., sont réduites à peau de chagrin. Il est grand temps que notre employeur entende que le respect des droits des personnels et des perspectives d'évolution n'est pas qu'un triste caprice. Des personnels qui se sentent considéré-es et respecté-es dans et hors la classe doivent être une priorité pour notre employeur.

La rédaction du DUERP demandée in extremis et sans préparation par l'Académie en est un énième exemple : l'existence d'un document unique dans chaque circonscription ne peut pas soustraire notre employeur à ses obligations. Si les risques professionnels y sont consignés mais qu'aucune action de prévention ou de réduction n'est envisagée, les personnels ne seront pas davantage protégé-es. Si le DUERP est imposé et non réfléchi, il perd tout son sens et ne sera pas un véritable outil de protection des personnels.

L'avenir de l'école repose avant tout sur ses agent-es qui ont besoin d'épanouissement professionnel pour mener leur mission fondamentale à bien. Le SNUipp-FSU Paris fait aujourd'hui et depuis des mois, le terrifiant constat d'un désenchantement professionnel qui ne laisse rien présager de bon...

Nous sommes aujourd'hui réuni-es dans ce qu'il nous reste de commission paritaire, pour examiner les recours de collègues sur leurs avis suite aux entretiens de carrière. Nous espérons que l'administration saura saisir cette occasion pour se montrer attentive aux demandes légitimes des personnels. Accepter de revoir les avis serait une décision qui impacterait symboliquement et concrètement les conditions d'exercice des enseignant-es parisien-nes.